

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 41 du 17 septembre 2015**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés de données à caractère personnel de la direction générale de l'armement.

*Du 24 août 2015*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ** abrogeant des arrêtés relatifs à divers traitements automatisés de données à caractère personnel de la direction générale de l'armement.

*Du 24 août 2015*

NOR D E F D 1 5 2 0 6 5 8 A

---

*Textes abrogés :*

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 8 juillet 1991 (n.i. BO ; JO n° 199 du 27 août 1991, p. 11257).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 14 mai 1991 (n.i. BO ; JO n° 131 du 7 juin 1991, p. 7499).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 27 février 1996 (n.i. BO ; JO n° 63 du 14 mars 1996, p. 3923).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 15 octobre 1996 (n.i. BO ; JO n° 258 du 5 novembre 1996, p. 16096).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 11 janvier 1999 (n.i. BO ; JO n° 21 du 26 janvier 1999, p. 1355).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 12 juillet 2006 (n.i. BO ; JO n° 185 du 11 août 2006, texte n° 7).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 17 septembre 2007 (JO n° 242 du 18 octobre 2007, texte n° 36 ; JO/245/2007 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 12 février 2009 (JO n° 90 du 17 avril 2009, texte n° 38 ; signalé au BOC 16/2009 ; BOEM 161.5.2.4).

A compter du 10 septembre 2015 : Arrêté du 5 juin 2009 (JO n° 149 du 30 juin 2009, texte n° 11 ; signalé au BOC 27/2009 ; BOEM 161.5.2.4).

*Référence de publication :* JO n° 208 du 9 septembre 2015, texte n° 14 ; signalé au BOC 41/2015.

---

Le ministre de la défense,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu les récépissés n° 108153 v 2, 108163 v 1, 410089 v 1, 464006 v 1, 612196 v 1, 1172244 v 1, 1238749 v 1, 1335252 v 1 et 1366693 v 1 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date des 3 et 7 juillet 2014,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont abrogés :

1° L'arrêté du 8 juillet 1991 relatif à la mise en œuvre d'un traitement automatisé d'informations nominatives concernant la gestion du tiers payant au centre de consultations de la direction des constructions aéronautiques ;

2° L'arrêté du 14 mai 1991 portant création de traitements automatisés d'informations nominatives relatifs à la gestion des communications téléphoniques par autocommutateurs dans les établissements relevant de la

direction des engins ;

3° L'arrêté du 27 février 1996 portant création du traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion de la formation continue à la délégation générale pour l'armement ;

4° L'arrêté du 15 octobre 1996 relatif à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives de calcul et paiement des rémunérations des personnels de la délégation générale pour l'armement ;

5° Arrêté du 11 janvier 1999 portant création du traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion de l'annuaire du personnel de la délégation générale pour l'armement ;

6° L'arrêté du 12 juillet 2006 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion des centres de formation de Lorient et de Brest ;

7° L'arrêté du 17 septembre 2007 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion de la chaîne d'acquisition, la comptabilité générale et analytique, les affaires et la production, les activités de l'établissement central de soutien et l'aide au pilotage pour les personnels de la délégation générale pour l'armement ;

8° L'arrêté du 12 février 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi du plan d'actions de contrôle interne au centre d'étude de Gramat de la délégation générale pour l'armement.

9° L'arrêté du 5 juin 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion du magasin au centre d'études de Gramat.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des systèmes d'information de la direction générale de l'armement,*

M. SAYEGH.